



Porter plainte pour bagarre

Par **Lucas28**, le **27/01/2009** à **13:15**

Bonjour a tous!rnrnVoilà, l'an dernier aux alentour du mois d'août, je me suis fait agresser par 4 personnes à la sortie d'une boite de nuit (j'étais accompagner d'une fille et d'un ami a moi), les 4 personnes nous ont provoquer jusqu'a nous pousser à bout(nous étions encerclé) et ont porté le premier coup a notre egard. Nous avons alors fait ce que nous pouvions pour nous défendre et là la police est arrivé pour nous séparé. Nous sommes reparti, cependant quelque metres plus loin, ces derniers étaient encore là à nous attendre, ils ont recommencer a nous pousser et lever la main sur nous, a ce moment je me suis débattu comme j'ai pu et ai appelé la police qui est arivé de suite!rnrnNous sommes tous allé au poste et moi et mon ami avons déposé plainte! Seulement, le lendemain par crainte, mon ami a été retirer sa plainte, alors la police m'a appelé me demandant si moi aussi je souhaitas retirer ma plainte et j'ai répondu oui! Cependant il ne m'ont pas mentionner qu'il fallait faire cela en personne, et voilà que ce 26 janvier 2009 je reçois une lettre du tribunal de grande instance me convoquant en tant que plaignant a une audience. rnrnrnAlors voilà ma question: Quels sont les risques pour moi d'aller à cette audience sachant que par obligation, j'ai du me défendre lorsque ces derniers m'ont agresser(j'entend par là est ce qu'il y a des risques que le procureur me sanctionne moi aussi puisque par la force des choses j'ai du me battre pour me défendre?)rnrnQue me conseillez vous de faire sachant que le fait de retirer ma plainte maintenant n'annule pas les poursuites?

Par **Lucas28**, le **27/01/2009** à **13:20**

PS: Je tiens à préciser que jusqu'ici, je n'ai jamais eu aucun souci avec la police et la justice, c'étais pour moi la première fois que je rentrais dans un poste de police ce jour là!

Par **Lucas28**, le **27/01/2009** à **15:17**

S'il vous plait une réponse prompt est la bienvenue, je suis vraiment en stress et ne sais pas comment je dois m'y prendre! Je me demandais même, si je décide quand même d'assister au procès comment dois-je me débrouiller pour avoir un avocat ect... S'il vous plait répondez moi je suis vraiment trop trop dans le flou et je n'ai pas l'esprit tranquille

Par **frog**, le **27/01/2009** à **15:20**

[citation]est ce qu'il y a des risques que le procureur me sanctionne moi aussi[/citation]
Non.
[citation]Que me conseillez vous de faire sachant que le fait de retirer ma plainte maintenant n'annule pas les poursuites?[/citation]
Vas y l'esprit tranquille, réponds aux questions, et puis c'est tout.

Par **Lucas28**, le **27/01/2009** à **20:53**

D'accord merci beaucoup pour ta réponse, et que dois-je faire maintenant que j'ai reçu la convocation, ai-je besoin d'un avocat?
Si oui, comment dois-je m'y prendre pour qu'il me soit commis d'office?
Désolé mais je n'y connais vraiment rien
Merci